



Mariage après obligation de quitter le territoire français

Par **iris78**, le **17/10/2014** à **23:19**

Bonjour, rnJe suis Camerounaise rentrée en France en 2008 pour des études. En février 2009 je me suis pacsée, malgré cela j'ai reçu une obligation de quitter le territoire français, le 7 mai 2013 à cause apparemment de mes incessants voyages pour le cameroun (j'aurais plus d'attaches là-bas qu'en france disent -ils). Je compte me marier avec mon conjoint français le mois prochain, ce mariage pourra t-il me permettre d'avoir une carte de séjour vie privée/familiale malgré mon OQTF??rn rnJ'aimerais aussi délocaliser mon dossier vers un lieu que j'espère plus prompt pour me faciliter les démarches (obtention de mon titre de séjour), est-ce judicieux de ma part: me marier dans une ville et essayer d'obtenir mon titre de séjour dans une autre ville beaucoup plus "souple" en matière d'immigration. rnJe vous remercie d'avance